



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 039-20 C

Objet : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2020

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 039-20 C

objet **RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2020**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle qu'un Contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 afin de faire levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun et contribuer à la participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés.

Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par un appui :

- en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes (formation, coordination, mise en réseau...), notamment avec la mise en place des pass numériques, le lancement de la fabrique numérique du territoire, l'accompagnement de l'animation de la vie sociale sur les Hauts-de-Chambéry, l'appui aux structures de proximité sur la prévention primaire de la radicalisation, l'actualisation du document ressources politique de la ville pour les quartiers en veille active,
- financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

La programmation 2020 a été construite dans la continuité de 2019 à partir :

- d'un socle d'actions déjà accompagnées qui répond à trois axes majeurs : stimuler l'emploi, améliorer le cadre de vie et favoriser le lien social, complétés par des axes transversaux dont le numérique et l'égalité femmes-hommes,
- de conventions signées ou en cours pour une vision à long terme plus partenariale,
- d'un travail de coconstruction de projets pour les orientations prioritaires qui sont encore à développer.

L'ensemble des dossiers n'ayant pas été finalisé en instruction notamment par l'Etat et les nouveaux projets nécessitant des compléments d'informations pour être financés, une programmation complémentaire sera à prévoir.

Les projets en cours nécessitant un approfondissement sont :

- les demandes faites au titre des jardins partagés,
- les nouvelles actions pour lesquelles des cofinancements doivent être trouvés et qui entrent dans les priorités de programmation.

L'agglomération vient en complément des financements de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et des communes en quartiers prioritaires ou en veille. Grâce à la mobilisation de l'Etat, de la Ville de Chambéry, de la Communauté d'agglomération et du Département avec le Contrat territorial de Savoie, un montant prévisionnel de crédits spécifiques sera attribué pour l'ensemble des actions.

Les montants alloués pour chaque action précisés dans le tableau joint en annexe sont des montants maximums et représentent un prévisionnel. Les subventions seront versées soit dans les conditions précisées par la convention d'objectifs, soit dans les conditions de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé un financement maximal de 478 705 € au titre des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry correspondant au budget annuel politique de la ville pour l'année 2020.

Il est rappelé que le versement d'une subvention à une association est subordonné à la vérification des projets subventionnés antérieurement.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la Ville de Chambéry et de l'Etat.

La programmation complète fera l'objet d'une délibération pour prendre en compte la programmation complémentaire à venir.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale du 28 janvier 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2019-2020 à hauteur de 478 705 € pour 2020 (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en pièce jointe,

Article 2 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 039-20 C

Objet de l'acte :	RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2020
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI
Date de l'acte :	27 février 2020
Annexe(s) :	annexe Contrat de ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23207H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23207H1

Date de transmission en Préfecture :	09 mars 2020
Date de réception en Préfecture :	09 mars 2020
Période d'affichage :	du au